



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : GUILLEMONT Nicolas
Téléphone : 03 80 78 71 99
Mail : n.quillemont@inao.gouv.fr

V/Réf : Transmission du projet de PLU
Affaire suivie par : Monsieur le Maire

N/Réf : NS/NG/CB/CM 23-381

Objet : Elaboration du PLU
Commune Les Hôpitaux-Neufs

Monsieur Le Maire
Mairie DES HOPITHAUX NEUFS
1 Place de la Mairie
25370 LES HOPITAUX-NEUFS

Dijon, le 5 septembre 2023

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 8 juin 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune des Hôpitaux-Neufs.

La commune des Hôpitaux-Neufs est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégée (AOP) « Comté », « Mont d'Or », « Morbier », ainsi que dans celle de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Bois du Jura ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cancoillotte », « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Porc de Franche-Comté », « Saucisse de Montbéliard », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau », ainsi qu'à l'aire de production de l'IGP viticole « Franche-Comté ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune se fixe comme objectif de porter sa population à l'horizon 2039 aux alentours de 1054 habitants en accueillant 147 habitants supplémentaires. Ce scénario établit une croissance moyenne annuelle d'environ 1 %, deux fois plus faible que la variation observée ces dix dernières années (2 %).

Cet objectif est raisonnable et cohérent avec l'attractivité de la commune, liée à sa situation géographique à 20 kilomètres de Pontarlier, à proximité immédiate de Métabief et de la frontière Suisse.

Pour accueillir cette population, en tenant compte du desserrement des ménages, 70 nouveaux logements seront nécessaires. Pour la réalisation de ces logements, la priorité est donnée à la mobilisation des dents creuses (1,3 hectares pour 24 logements) ainsi qu'à la réhabilitation. Le quartier de la gare va être ré-urbanisé sur 2,3 hectares et la ZAD de l'entrée sud du village pour 2,5 hectares, soit un potentiel total de 60 logements. Ces secteurs font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui prévoient une densité minimale moyenne de 11 logements/ha, très significativement supérieure à la densité observée pour les constructions réalisées entre 2010 et 2020 (4,2 logements/ha).

INAO

Parc du Golf - Bâtiment Bogey 16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
03 80 78 71 90
inao-dijon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr

Le PLU ne détermine aucune zone dédiée spécifiquement à l'activité économique.

Le territoire communal a une surface totale de 656 hectares. Le projet n'implique aucune consommation d'espace.

La priorité donnée à la mobilisation des dents creuses et à la réhabilitation ainsi que le choix d'OAP favorisant le développement de formes urbaines plus denses démontrent la volonté communale d'une gestion raisonnée des espaces.

Dans ce contexte, l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact en terme de consommation d'espace sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
Et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER



Copie : DDT 25

INAO

Parc du Golf - Bâtiment Bogey 16 rue du Golf
21800 QUETIGNY
03 80 78 71 90
inao-dijon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr